

L'évolution des réformes du système éducatif algérien entre la période 1962-2017
The evolution of the reforms of the Algerian education system during the period 1962-2017

Date de réception : 2020-03-22

Date d'acceptation : 2021-02-03

Souria Arour, Université Abderrahmane-Mira Bejaia, aroursouria@yahoo.fr

Résumé

Depuis l'indépendance, le système éducatif algérien a été marqué par une succession de réformes, celle de l'école fondamentale de la première génération et de la deuxième génération ayant, pour objectif d'améliorer le rendement scolaire qualitatif et quantitatif en palliant aux insuffisances de l'enseignement et faire face aux différents types d'échec scolaire et ses conséquences. Mais ces réformes ont rencontré des obstacles de mise en œuvre pour diverses raisons. Le but de cet article théorique consiste à cerner les raisons pour lesquelles les réformes de l'école algérienne sont difficiles à conduire. Pour atteindre notre objectif, nous avons choisi de recourir à une approche diachronique et nous sommes arrivés à conclure que la difficulté de mise en œuvre des réformes réside dans l'absence d'une planification minutieuse des objectifs à court et à long terme.

Mots clés : Système éducatif, algérien, réformes, enseignement, rendement scolaire.

Abstract

Since the independence, the Algerian education system has been marked by a succession of reforms, that of the basic school, the first generation and the second generation with the aim of improving the qualitative and quantitative academic performance by overcoming the shortcomings of education and coping with the different types of school failure and its consequences, but these reforms encountered implementation obstacles for various reasons. The purpose of this theoretical article is to know why the reforms of the Algerian school are difficult to carry out. To achieve our objective, we have chosen to use a diachronic approach and have concluded that the difficulty in implementing the reforms lies in the absence of careful planning of short and long-term objectives.

Keywords: Educational system, Algerian, reforms, teaching, academic performance.

الملخص

عرف النظام التربوي الجزائري منذ الاستقلال سلسلة من الإصلاحات، تلك التي مسّت المدرسة الأساسية، ثم إصلاحات الجيل الأول، وأخيراً إصلاحات الجيل الثاني. وذلك بهدف تدارك القصور والتقصير في التدريس، ومواجهة الأنواع المختلفة للفشل المدرسي بغية تحسين مردوده كـ نوعاً. ولكن هذه الإصلاحات واجهت صعوبات في التنفيذ لأسباب مختلفة، وغرضنا من هذا المقال النظري هو معرفة صعوبة تنفيذ الإصلاحات في المدرسة الجزائرية، ولتحقيق هدفنا استعماً بالمنهج الدياكرولي، ولقد توصلنا إلى نتيجة مفادها أنّ صعوبة تنفيذ الإصلاحات يكمن في غياب التخطيط الوعي للأهداف القريبة والبعيدة المدى.

الكلمات المفاتيح: النظام التربوي، الجزائري، الإصلاحات، التعليم، المردود المدرسي.

Introduction

Le système éducatif est considéré comme un miroir qui reflète au mieux la philosophie, les valeurs et la culture de la société. Il traduit les aspirations de la nation à travers les programmes d'enseignement proposés aux apprenants. Son objectif est toujours de transmettre aux élèves un enseignement de qualité et de fournir à la communauté ce dont elle a besoin en cherchant à réaliser les objectifs qui lui sont associés et à les traduire dans la réalité en exploitant tous les moyens et toutes les conditions matérielles et morales de manière à offrir à tous une occasion d'apprendre. L'enseignement est aussi considéré comme un domaine très important dans la socialisation de l'individu. De plus, il a une influence sur le système économique et représente le degré le progrès des pays (Ministère de l'Éducation Nationale, 2008, <http://www.education.gov.dz/wp-content/uploads/2015/02/loi0804Fr.pdf>). C'est pourquoi prévaloir un système réellement exhaustif qui traduit les progrès spectaculaires enregistrés dans le domaine de l'éducation et de la formation, réduit l'analphabétisme dû à la colonisation et permettre à la nouvelle génération d'être en mesure de la conjoncture mondiale de développement technique et scientifique étaient parmi les préoccupations majeures du gouvernement algérien depuis l'indépendance à nos jours. Le système éducatif national ancien et actuel est le résultat de maintes réformes appliquées durant les soixante années d'après l'indépendance ; partielles et parfois même fondamentales elles constituent un enjeu capital pour l'ensemble de la société algérienne. Elles ont connu plusieurs étapes de préparations dynamiques et homogènes pour répondre aux besoins du peuple algérien (Idem).

Cette question de la diversité des réformes fait de plus en plus débat dans notre système éducatif algérien. L'objectif visé par notre article est avant tout de savoir pourquoi les réformes éducatives sont nombreuses et de repérer les différents résultats attendus et assignés par l'école algérienne à travers ses objectifs, ainsi que

comprendre les conséquences et les remédiations à long terme.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, nous avons choisi de recourir à une approche diachronique qui consiste en l'étude de l'évolution et des transformations du système éducatif algérien à travers le temps (1962-2017).

Cet article s'organise autour de trois points essentiels :

Dans un premier temps, nous présenterons un bref aperçu historique sur l'enseignement en Algérie avant l'indépendance juste pour introduire les propos sur le système éducatif après l'indépendance.

Nous enchaînerons par la suite sur l'évolution et les changements qu'ont subis les différentes réformes engagées après l'indépendance jusqu'à l'année 2017 en nous appuyant sur les déterminants que rencontre le système éducatif algérien pour l'application de ces dernières à travers le temps.

Enfin, nous terminerons par une conclusion qui répond aux questions de la recherche en démontrant ses résultats et nous achèverons cette partie par quelques recommandations.

I. L'enseignement en Algérie avant l'indépendance

Avant d'entamer la problématique du système éducatif en Algérie au cours de ces dernières décennies, nous avons jugé important d'exposer une brève présentation accompagnée de quelques observations en ce qui concerne l'éducation en Algérie au cours des deux époques historiques qui ont précédé l'indépendance algérienne : celle de la tutelle ottomane et notamment celle de la colonisation française (Djebbar, 2008,

<http://www.codesria.org/IMG/pdf/chap8-djebbar.pdf>).

I.1. L'enseignement en Algérie sous l'empire Ottoman (1600-1830)

L'historique du système éducatif commence avant le colonialisme pendant la période ottomane. On évoquera ici le rôle de cette dernière et son

influence sur l'éducation en Algérie dans les périodes qui lui succèdent et plus précisément la celle située entre 1830 et 1962.

Du temps des Ottomans, l'Algérie a connu, un système d'enseignement relativement équilibré. Ce système reflétait de manière parfaite le niveau socioéconomique de cette société où l'instruction était basée sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture par l'étude du Coran qui se déroulait au primaire dans une école Coranique appelée soit *kuttab* ou *msid*, tandis que la grammaire était enseignée au secondaire. Ce dernier type du savoir s'effectue soit dans les mosquées, *zaouïas* ou *medersas*. Mais quel que soit le niveau de l'enseignement dispensé, il reste très limité. Notamment en l'absence de l'enseignement supérieur et du développement des infrastructures destinées à cet effet (Hnachi, sans année, p. 50).

I.2. L'enseignement en Algérie sous la colonisation Française (1830-1960)

Suite à la colonisation française, le système éducatif a subi des conséquences drastiques.

Ces dernières ont contribué dans un premier temps, à des degrés divers à la destruction des structures éducatives existantes par la restriction des bases matérielles et sociales (Determinant, 2005), la marginalisation de la langue arabe classique que le colonialiste considérait, bien évidemment, comme une langue étrangère, l'effacement de la mémoire par la dispersion des archives et des manuscrits, l'extension de l'illettrisme et de l'obscurantisme et enfin au développement de la culture de la guerre sainte (Djebbar, op. cit.).

Dans un second temps, la colonisation française a procédé par non seulement, la favorisation de la naissance et du développement d'une double offensive politique et culturelle mais, elle a également permis la destruction des anciennes structures éducatives des deux systèmes semblables dans leur conception, cependant antagoniques dans leurs intentions et dans leurs buts) partant du principe qu'un colonisé éduqué et instruit ne peut servir la cause du colonialisme. C'est pour cela que le général Auguste Alexandre Ducrot Oswald avait

comme objectif la destruction systématique des établissements culturels, religieux et éducatifs pour rendre les autochtones analphabètes et ignorants (Ibid).

Il déclare à ce propos : « *Entravons autant que possible le maintien et le développement des écoles musulmanes, des Zaouïas. Tendons, en un mot, au désarmement moral et matériel des indigènes pour éviter autant que possible l'opposition à notre système de valeur. Cette instruction n'est pas restée lettre morte. On s'acharnait, dès lors par tous les moyens, à détruire les mosquées, les zaouïas, (écoles rurales) les madersas (écoles d'enseignement secondaire), les mcds et les écoles coraniques (écoles primaires). On pourchassait les Tolbas considérés par les soldats français, trop nuisible à la politique expansive de la colonisation. Les tolbas sont trop fanatique, remarquent-ils, ils utilisent leur savoir pour soulever les autochtones contre la présence de la France, que pour éduquer et instruire les enfants. Pour réduire l'hostilité des algériens à la conquête coloniale, les militaires ont détruit partiellement ou en totalité l'école et les institutions à caractère éducatif ou scolaire* » (Kouadria, <http://www.univ-skikda.dz>). Fauvelle François-Xavier (cité par Kouadria) a rajouté : « *moins les arabes étudient, moins ils sont fanatiques et plus faciles à diriger* » (Ibid, sans page).

Selon le témoignage du général Alexandre Dumas qui soulignait dans ses correspondances au ministère de la guerre : « *l'instruction des indigènes était plus répandue en Algérie qu'on ne le croit généralement. Nos rapports avec les indigènes des trois provinces, démontrent que la moyenne des individus de sexe masculin, qui savait lire et écrire était au moins égale à celle de nos campagnes* » (Ibidem).

À l'époque coloniale, l'éducation française consistait à offrir un enseignement basé sur laïcité de l'école publique, obligatoire et gratuite (bien que ces principes ne furent pas systématiquement appliqués aux indigènes). Contrairement à l'enseignement privé octroyé par les réformistes musulmans, arabophone, religieux et payant. Puis le système

éducatif des écoles coraniques et des Zawiyyas (écoles religieuses) qui s'est maintenu principalement dans les zones rurales se cantonnant à l'apprentissage des sciences islamiques moins approfondies. Il va s'en dire que ces trois systèmes d'éducation ont produit trois catégories d'élites qui vont se développer d'une manière indépendante, mais qui finiront par s'affronter dû à leurs intérêts et à leurs différences qui n'ont pas toujours été convergents (Djebbar, 2008, <http://www.codesria.org/IMG/pdf/chap8-djebbar.pdf>).

Bien avant 1890, il y avait déjà des structures scolaires privées qui offraient un enseignement en arabe distinct de celui des écoles coraniques (Zawiyyas) qui alimentaient les prestigieuses universités islamiques du Maghreb et d'Orient. C'était le cas dans l'Est et le Sud algérien (Constantine, Béjaïa, Biskra, etc). C'est le mouvement égyptien « Nahda » qui va stimuler ce secteur et de nouvelles écoles vont apparaître à Telemcen en 1920 puis à Alger (Ibid.).

Mais, c'est à partir de 1930 que le phénomène prendra de l'ampleur avec l'apparition du courant réformiste musulman animé par Ben Badis, s'inscrivant dans la mouvance des penseurs égyptiens Muhammad Abdou et Rashid Ridà (Remaoun, 1995, p 14).

De ce fait, en 1935 plus d'une centaine de classes ont vu le jour dans tout le pays, malgré le décret du 08 mars 1938 soumettant l'ouverture d'une école privée à une autorisation coloniale (Djebbar, op. cit.).

Vu de l'extérieur, ces écoles du courant réformiste semblaient être une imitation du système éducatif français dans la manière d'enseigner dans des salles avec le matériel adéquat, mais beaucoup plus qualifiés que les écoles coraniques. Ces écoles d'élites avaient pour formule « l'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue et l'Islam ma religion » (Ibid, P 14).

Dans la période allant de 1920 à 1962 on enregistre une nette augmentation du taux de scolarisation des algériens notamment ceux concentrés dans les zones urbaines (Turki Rabah,

1990). Cela nous explique les différentes mesures prises entre les institutions algériennes (culturelles, éducatives et religieuses) ayant pour objectif la destruction systématique de l'école et ainsi rendre analphabète et ignorants les autochtones (Chaib, 2002, p 26).

C'est à cet état d'esprit que la colonisation entreprenait des actions de destruction systématique de l'école pour rendre les autochtones analphabètes et ignorants. L'historien TOCQUEVILLE qui menait des enquêtes sur le système scolaire algérien avant 1930 avait démontré sans équivoque l'importance que connaissaient les institutions éducatives (Kouadria, <http://www.univ-skikda.dz>).

Il a écrit à ce titre : « *c'est par notre conquête que nous avons rendu la société musulmane plus ignorante et plus barbare qu'elle ne l'était avant de nous connaître* ». (Ibid, Sans page).

Le système français dans cette période a beaucoup influencé sur le système éducatif algérien d'après l'indépendance.

II. L'enseignement en Algérie après l'indépendance

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a gardé le même système d'enseignement laissé par la France. Car le but primordial et la nouvelle politique du pays était d'éradiquer en premier lieu l'analphabétisme qu'avait semé le colonialiste et qui touchait 85% de la population âgée de plus de 15 ans (Benyahia, 2004, p 101).

Nous présentons ci-dessous la manière dont sont abordés les objectifs de l'éducation à travers :

a) la Commission supérieure de la réforme de l'enseignement réunie le 15 décembre 1962, avait défini certains objectifs du nouveau système éducatif algérien valables pour la période 1962-1967 et qui sont : démocratisation de l'enseignement, algérianisation du corps enseignant, arabisation de l'enseignement, l'orientation scientifique et technique des enseignements (Ibid, p 101).

- « La démocratisation de l'instruction publique : comme son nom l'indique, la démocratisation dans ce domaine est basée sur

l'égalité pour tous et l'équité vers tous en matière d'enseignement.

-L'algérianisation graduelle du corps enseignant : s'imposait dès 1962 à la suite des départs massifs des enseignants européens. Le pourcentage des moniteurs a augmenté de 37% en 1962, à 46% en 1967-68, et le pourcentage des instituteurs a baissé de 22% pour la même période.

-L'arabisation, l'introduction de la langue arabe comme véhicule de travail où a été entamée dès l'année 1963-1964.

-L'orientation scientifique et technique de l'enseignement a pour objectif l'introduction de la dimension technologique qui servira plus tard à l'intégration des jeunes éduqués au monde du travail.

- L'unification du système éducatif présentée comme étape future à réaliser. » (Ibid, p 101).

b) Les objectifs du Plan Triennal 1967-1969 pour l'enseignement, résident dans la balle contre l'analphabétisme et, par là même ; l'élévation du taux de scolarisation (op.cit., p 101). Aussi « *les planificateurs ont projeté une progression de 6 points, c'est-à-dire de 51% à 57% des enfants âgés de 6-14 ans qui devaient s'adoindre aux 30000 enseignants de 1966 avec un niveau d'instruction de la fin de l'école primaire...dont 50% étaient considérés comme sous qualifiés.* » (Bennoune, 2000, p 232).

c) Les objectifs du Premier Plan Quadriennal 1970-1973 « *pour réaliser ce projet éducatif, un certain nombre de mesures d'accompagnement ont été élaborées* » (Ibid, P 239). Notamment le recrutement, ensuite la promotion et la titularisation, d'une grande part des enseignants les moins qualifiés pour faire face à « *l'expansion quantitative des effectifs d'élèves et d'infrastructure, ce qui a nécessité le recrutement d'au moins 40200 nouveaux enseignants dont 25000 devaient provenir du corps des moniteurs en exercice.* » (Bennoune, Op. cit., p 239).

Pour cela, tout un ensemble de réformes est envisagé, en commençant par les réformes des structures de l'enseignement en lui-même et par celles de l'administration (Benyahia, 2004, p 113).

II.1. L'enseignement fondamental en Algérie

Les jalons de la réforme du système scolaire de 1976 sont présentés dans l'avant-projet intitulé : la réforme scolaire : « *objectif de l'enseignement, identifications des contenus et des méthodes pédagogiques* ». Préparé en avril 1974, ce document, élaboré par le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, a donné lieu à la création de l'Ecole Fondamentale (Ibid).

II.1.1. Les causes de l'apparition de l'école fondamentale

L'enseignement fondamental est considéré comme la base obligatoire de l'éducation nécessaire pour poursuivre l'étude ou pour rejoindre les centres de formation professionnelle. Cependant, il était (l'enseignement fondamental) le résultat de deux facteurs connectés, le premier étant le développement économique et social, le second étant les inconvénients de l'organisation éducative héritée (Ghiat Boufeldja, 2006).

-Le développement social et économique après son indépendance, l'Algérie est devenue un développement majeur grâce aux efforts déployés à tous les niveaux pour le développement et l'avancement. Aux travailleurs qualifiés et techniques, et au besoin de développer le système éducatif pour qu'il soit conforme aux exigences de l'industrie algérienne, et fourni par les spécialistes nécessaires (Ibid).

-Les inconvénients de l'organisation éducative héritée des incohérences qui sont incompatibles avec les choix politiques fondamentaux de l'Algérie indépendante (Ibid).

C'est dans ce contexte qu'a été introduit le projet de réforme éducatif de 1976.

II.1.2. Les objectifs de l'Ordonnance du 16 Avril 1976

Avec toutes les réformes pensées et repensées l'Algérie a opté pour l'école fondamentale comme expérience avant sa généralisation à toute l'éducation nationale (Turki Rabah, 1990). En plus des objectifs de démocratisation, d'arabisation et de

modernisation de l'enseignement, déjà fixés depuis le début de l'indépendance, la politique éducative de 1976 insistait sur les principes suivants :

« *Le droit de tout Algérien à l'éducation et à la formation.* (Art. 53/ alinéa 1)

L'obligation scolaire pour tous les enfants âgés de 6-16 ans révolus. (Art.5 de l'ordonnance du 16 Avril 1976).

La garantie de l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement post fondamental.

La gratuité de l'enseignement à tous les niveaux quel que soit le type d'établissement fréquenté. (Art. 53/ alinéa 2) À ce propos l'Etat algérien prévoit près de 25% de son budget pour l'éducation nationale.

La dispense de l'enseignement en langue nationale à tous les niveaux d'éducation et de formation et dans toutes les disciplines» (Benharakat,

http://www.algeriawatch.org/fr/article/eco/soc/deperiment_scolaire.htm.

L'idée centrale de cette réforme repose sur le principe de l'uniformisation du système éducatif à travers le programme et les méthodes qui sont identiques à l'ensemble des écoles, collèges et lycées. C'est la fermeture des écoles d'enseignement privées. Dans le but d'une démocratisation de l'éducation, l'unification des niveaux d'enseignement tend aussi à favoriser la scolarité obligatoire des jeunes adolescents dans le souci de reporter la sélection scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans (Benyahia, 2004).

L'école fondamentale a donné la priorité à l'enseignement scientifique et technique car il faut situer l'école dans le contexte socio-économique et même culturel, on insiste sur l'aspect religion et civil dans l'enseignement pour assurer la socialisation (Necib, sans année).

II.2. La nouvelle réforme du système éducatif Algérien de 2002 d'après Benbouzid Boubekeur

Le système éducatif algérien a connu des grandes réformes globales et importantes depuis la rentrée scolaire 2002-2003.

II.2.1. Les causes de la nouvelle réforme

Malgré les efforts fournis par l'Etat pour le système d'enseignement, les résultats ont montré qu'on ne peut, en dépit d'une dévaluation des diplômes délivrés, l'exclusion annuelle de milliers de jeunes scolarisés sans qualification, sans perspective d'intégration professionnelle ou sociale (Hassani, 2013). Par conséquent, le diagnostic pré réforme de l'enseignement secondaire mettait en évidence un déséquilibre important entre le secondaire général qui accueillait la majorité des élèves, et le secondaire technologique et technique qui était encore trop délaissé : un déséquilibre qui posait le problème de l'insuffisance de l'information et de l'orientation à la fin de l'enseignement fondamental et qui se répercutait sur l'orientation, à la fin du secondaire, vers les centres de formation et vers l'université. De plus, le taux de réussite au baccalauréat se situant autour de 25-35 pour cent était trop faible (Benharakat, 2004). Nous trouvons les inconvénients qui ont freiné à l'atteinte des objectifs de la réforme de 1976 également dans la démocratisation de l'enseignement dans son aspect négatif n'accroît pas seulement l'hétérogénéité des classes mais engendre aussi ce que Curtis appelle « [...] une espèce d'inculture généralisée. » (Ibid) au sens d'encourager la quantité aux dépens de la qualité ; la surcharge des programmes et des classes dans la mesure où certaines classes contiennent plus de 45 élèves. Ainsi que, l'adoption de la double vacation due au manque d'établissements scolaires. Cela ferait du rendement des apprenants bénéficiant de la deuxième vacation inférieure à celui de ceux bénéficiant de la première vacation (Bouari, 2014). Selon les propos de CHAIB K. : « *La surcharge des programmes scolaires et des horaires, l'absence d'une prise en charge des élèves en difficulté scolaire par des cours de soutien et de rattrapage et d'un enseignement adapté, l'insuffisance de moyens didactiques, la faiblesse de la recherche pédagogique, l'inefficacité du système de suivi et d'évaluation, l'inadaptation du système d'orientation.* » (Chaib, 2002).

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (C.S.E.) de son côté, résume la situation comme telle : « *De nombreux projets inscrits dans les différents plans de développement n'ont pu être concrétisés ; ce retard dans les réalisations scolaires a pour conséquence :* »

-Une surcharge des classes : le nombre moyen d'élèves par classe est de 42 dans l'enseignement primaire ;

-Le recours à la double vacation...etc. » (Conseil Supérieur de l'Education, 1998, P 20).

Comme nous trouvons les limites aussi dans le manque d'outils didactiques et pédagogiques d'où les spécialistes de l'éducation insistent bien sur l'approche didactique qui établit une passerelle entre des contenus scientifiques et des contenus d'enseignements dérivés étroitement de ces sciences, mais adaptés cette fois au rôle d'objets pédagogiques auxquels on les destine, des modes de transmission (Filloux, Bailly, 1986).

En ajoutant aussi, le niveau des enseignants en deçà du niveau exigé malgré les ratios d'encadrement paraissant satisfaisants (séminaires, recyclages, formation en cours d'emploi...).

«- Dans le 1^{er} et 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental (ex : école primaire), près de 85% des enseignants ne possèdent pas le baccalauréat.

-Dans le 3^{ème} cycle fondamental (collège) : 63% n'ont pas ce titre. » (Bennoune, 2000, P 23).

-Au niveau secondaire, la situation est relativement meilleure car « 97% des enseignants possèdent un niveau universitaire et près de 86% d'entre eux sont titulaires d'une licence d'enseignement. » (Ibid, p 23).

Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Éducation, dans son rapport sur le bilan de la réforme de 1976, a constaté que « *la sous qualification du corps enseignant s'explique par :* »

-L'insuffisance du niveau de formation en général chez le nombre d'enseignants recrutés pendant la décennie 70 sans justifier du niveau requis. Ils n'ont bénéficié que d'une formation d'appoint rapide, ne dépasse guère une année, pour faire face au nombre, sans cesse croissant, d'élèves à scolariser ;

-La faiblesse, voire l'inexistence d'une formation pédagogique est déplorée ;

-L'inefficacité des opérations de « recyclage » et de perfectionnement car non fondées sur une analyse des besoins réels en matière de déficit cognitif, psychopédagogique ou professionnel. » (Benyahia, 2004, p116).

D'où les conséquences de cette défaillance apparente surtout à travers les résultats : « *Le taux de redoublement varie tout au long du parcours scolaire de 10 à 16%. Tandis que près de 500.000 élèves quittent l'école chaque année sans diplôme ni qualification : Le tiers soit 33% des élèves quittent l'école avant le cycle moyen ; seuls 33% des élèves du moyen obtenaient le brevet de l'enseignement fondamental (BEF) ; enfin 25% à 30% obtiennent leur BAC (excepté pour l'année 2006 où le succès au Bac a atteint 50% alors qu'il atteignait les 70% à la fin des années soixante »* (Benharakat, 2004). D'après le rapport du CENEAP, les conséquences de cet échec scolaire ont induit à une augmentation « *du phénomène de la délinquance juvénile, du travail précoce des enfants ainsi que du recrutement des jeunes adolescents désœuvrés en chômage au sein des groupes terroristes. Selon le responsable des brigades de mineurs au sein de la Direction Générale de la Sécurité Nationale, les actes de délinquance juvénile ont atteint durant le 1er semestre 2006 approximativement 5637 cas, dont 45% sont des vols »* (Ibid, P 29).

Ces conséquences ont montré des carences dans l'ancien système, ce qui a suscité la mise en place d'une nouvelle politique éducative et une refonte globale de tout le système scolaire a été lancée en 2002 (programmes de la première génération). Ce chantier, mise en place en 2002, appuyé par le programme PARE pilote de l'UNESCO, a touché, non seulement les programmes scolaires des trois paliers du préscolaire à la terminale de lycée mais aussi à leur durée. Ainsi que dans le primaire, de nouvelles matières sont introduites. Le français est enseigné dès la 3^{ème} année primaire. Et la langue anglaise est assignée à partir la première année moyenne (Ibid).

II.2.2. L'objectif des réformes de la première génération

L'objectif ayant d'accroître l'efficacité du système et de répondre aux défis de la société ainsi que de sortir l'école algérienne de son marasme et de pallier aux insuffisances de l'ancien système éducatif (taux très élevé de déperditions et d'échecs scolaires avec toutes les conséquences que nous connaissons à savoir la baisse de qualification, le chômage, la délinquance et la violence). Dans ce contexte, l'approche par compétences consistait à regrouper en compétences disciplinaires quelques objectifs spécifiques issus de la pédagogie par objectif. « Cette approche consiste à rendre les apprentissages plus concrets et plus opérationnels, orientés vers l'insertion dans la société et dans la vie de tous les jours » (Hassani, 2013).

II.2.3. Les grands pôles de la réforme

La réforme de l'éducation nationale consiste à mettre en œuvre une série de mesures qui s'articulent autour de trois éléments importants, à savoir la refonte de la pédagogie et des champs disciplinaires, la réorganisation du système éducatif et l'amélioration de la qualification des enseignants (Benbouzide, 2009).

II.2.3.1. La refonte de la pédagogie et des champs disciplinaires

À ce niveau, c'est surtout la méthodologie d'enseignement qui a changé, ce qui nous avons pu constater sur le terrain. Désormais, l'approche par objectifs est abandonnée au profit de l'approche par compétence. Tel que les enseignants faisant de plus en plus appel à l'outil informatique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ce qui encourage les apprenants à acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir être afin de mener à bien leurs vies de tous les jours. (Ibid).

II.2.3.2. La réorganisation générale du système éducatif

Avant cette réforme, le système était structuré en deux niveaux : le premier, appelé école fondamentale (école primaire de 6 ans plus un cycle

moyen de 3 ans), comprenait 9 ans d'étude obligatoire, le second niveau, le cycle secondaire, était de 3 ans (Ibid).

Après l'adoption de la nouvelle refonte, il a été décidé de scinder l'enseignement de base obligatoire en deux phases distinctes : l'école primaire et le moyen dont le cursus est de 9 ans de scolarité obligatoire. Dans un souci d'alléger les programmes, une quatrième année a été ajoutée à l'enseignement moyen, alors qu'à l'inverse, pour l'école primaire, il a été procédé à une réduction d'une année en parallèle avec une généralisation progressive de l'enseignement préscolaire (la sixième année a été supprimée) (Ibid).

L'enseignement secondaire, pour sa part, restait inchangé du point de vue de structure, mais une réduction des filières était observée (Benbouzide, 2009).

II.2.3.3. La mise en place d'un nouveau système de formation et d'évaluation de l'encadrement

Des mesures ont été proposées et appliquées concernant la formation des enseignants de tous les cycles. Pour l'enseignement primaire, il s'agit de la création des instituts de formation et de perfectionnement des maîtres issus de la reconversion des Instituts Technologiques de l'Éducation (ITE) pour former en 3 années après le baccalauréat des instituteurs qui maîtrisent l'arabe et l'informatique, qui sont plurilingues ou au moins bilingues et dotés d'une solide formation académique et professionnelle (Ibid). Pour l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire général, on a opté au recrutement sur concours des titulaires de diplôme de graduation pour former des professeurs qui maîtrisent l'arabe et l'informatique qui sont plurilingues et dispensent d'une formation professionnelle et pédagogique au niveau des écoles normales supérieures. Parmi ces mesures, on peut aussi citer :

-La réinstauration du concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire et le lancement de la formation des nouveaux profils

d'enseignants pour faire face aux exigences de la refonte de la pédagogie ;

-L'encadrement des filières de l'enseignement technique et professionnel qui est un nouveau segment de l'enseignement post-obligatoire (Ibid).

III. La nécessité de réformer les réformes de la réforme d'après Baba Ahmed

Le système éducatif algérien n'arrête de subir des « réformes ». Après celle de Benbouzid, voici venue celle de Baba Ahmed. À l'instar des insuffisances enregistrées par le secteur éducatif. Le système éducatif continue à se baser sur les anciens schémas. Cela veut dire que, Baba Ahmed n'a rien réformé, il a parlé de réformer la réforme à son arrivée, mais s'est rétracté juste après. Le ministre a déjà ouvert le dossier de l'évaluation de la réforme du système éducatif, mais il n'est pas allé jusqu'au bout de son projet. Les assises de l'éducation qui devaient servir de tribune pour la collecte des propositions de réformes, n'ont jamais vu le jour. Les points évoqués par les pédagogues, les enseignants et les parents d'élèves concernant la refonte des programmes pour sortir l'école algérienne du débat idéologique et l'ouverture sur la science et la technologie qui ont été bloqués. M. Baba Ahmed, qui a promis l'application de certaines de ces recommandations, dont la révision de la hausse des coefficients des matières scientifiques et l'allègement de certaines matières pour les élèves de primaire, a été confronté à une opposition au sein même de son département. Aussi, son approche n'a pas vu le jour.

L'arrivée d'Abdellatif Baba Ahmed au Ministère de l'Education a été un frein au processus de dialogue entre la tutelle et les partenaires sociaux (la grève a créé un conflit entre la tutelle et le partenaire). Pendant toute une année scolaire, il n'avait reçu aucun syndicat.

IV. Les réformes de deuxième génération d'après Nouria Benghebrit

Le système d'enseignement national ne cesse de subir des « réformes ». Après celle de Benbouzid,

voici venue celle de Nouria Benghebrit. Les réformes effectuées entre la période de (2002/2003) ont en effet montré aussi ses limites.

IV.1. Les principales raisons de ces réformes

L'école algérienne enregistre une multitude de difficultés qui ralentissent son évolution. Parmi les problèmes les plus importants, nous citons :

-La formation inadéquate des enseignants qui ne peuvent pas de répondre aux besoins pédagogiques des élèves. La plupart d'entre eux sont ceux qui n'ont qu'une formation universitaire qui ne peut dans tous les cas accomplir la formation à laquelle, ces derniers sont affectés. Ce sont des licenciés de différentes spécialités et des ingénieurs. D'où l'accès à la formation qui n'est pas donné à tous les enseignants, la majorité des enseignants n'ont reçu aucune formation leur permettant de mieux s'adapter aux nouveaux programmes, car elle est mal étudiée et spontanée ce qui résulte au manque de sa saisie par le personnel d'enseignement. C'est une formation à court terme qui se résume dans des séminaires périodiques. Pour cela les enseignants tentent à suivre des formations pour des différentes méthodes éducatives. La formation porte sur des considérations didactiques et néglige les aspects humains et psychologiques (l'insuffisance d'information sur la psychologie des enfants). Par ailleurs, la nature et le temps de programmation de ces formations posent problème, elles ont programmé les congés où les enseignants sont censés prendre des poses pour pouvoir reposer. En effet comment peut-on réussir à installer un système éducatif efficace si les enseignants n'ont pas participé à ce projet de nation (les réformes se sont des réformettes de forme et non de fond). À ce titre, les résultats obtenus de l'étude de GUIDOUME Mohamed qui porte sur les représentations et pratique enseignante dans une approche par compétences de (FLE) au secondaire Algérien (2009-2010) démontrent que :

« Les enseignants sont loin de maîtriser les idées, les notions et les principes du nouveau curriculum.

-La formation initiale n'était pas adéquate avec le profil de métier d'enseignant de français.

-La formation continue de ces enseignants n'a pas suivi leur recrutement pour assurer la formation de professeur de français et, est restée très insuffisante.

Les enseignants expérimentés ceux qui ont vécu plusieurs approches d'enseignement ; particulièrement l'approche par objectifs, déclarent que la nouvelle approche n'est que la reprise des objectifs d'anciennes orientations pédagogiques. Donc l'application de l'approche par compétences, chez une partie importante des enseignants n'est pas respectée comme le stipulent les orientations pédagogiques. » (Guidoume, 2010).

-La méthode de recrutement direct des professeurs dans la période récente et ne pas les soumettre à la formation de résidences, ce qui a conduit à un manque de performance pédagogique et à la difficulté de leur intégration à la réforme (les professeurs évoquent l'insuffisance aujourd'hui de formation des enseignants).

-La qualité de la méthode d'enseignement utilisée, c'est-à-dire l'approche par compétences qu'elles ne préparent pas ses conditions (on trouve 40 élèves par classe au lieu de 25. Les médias ne sont pas compatibles avec l'approche avec compétences).

-Le manque des outils pédagogiques indispensables à certaines matières, puisque les nouveaux programmes exigent des nouveaux moyens (internet, les ordinateurs, manque d'enseignants dans certaines matières (mathématiques et les langues étrangères...), moyens didactiques facilitant l'interprétation des programmes (Djebbar, 2008)

-Les programmes de la première génération ont été élaborés en l'absence de la loi d'Orientation de l'Education Nationale N° 08-04 de janvier 2008, en l'absence de la référence générale au curriculum modifié par la loi directive publié en mars 2009 et en l'absence du guide méthodologique pour le développement et la préparation du curriculum publié en mars 09 (Chellabi, Boukris, 2016).

-La surcharge existant au niveau des classes, ce qui cause un bruit et un désordre dans la gestion des élèves. C'est-à-dire ce facteur pédagogique ne permet pas à l'enseignant de suivre de manière individualisée l'évolution de chaque élève. Il ne peut travailler d'avantage avec ceux qui traînent. Cette condition de travail est insupportable pour l'enseignant et a des conséquences directes sur le fonctionnement de la classe (Boubekeur, 2001, p 27).

-Le contenu et la qualité des programmes ne sont pas adaptés au niveau d'enseignement (les programmes dépassent le niveau de l'élève, ils sont loin de son environnement et surchargé ...etc). Les cours ne reflètent pas la philosophie de la société, comme les traditions et les coutumes ainsi que les programmes ne répondent pas aux demandes de la société algérienne.

-L'éducation préparatoire n ' est pas généralisée où ses effets apparaissent surtout dans l'application du curriculum, c'est-à-dire il n'existe pas le principe d'égalité des chances pour tous.

-Des réformes mises en œuvre sans cohérence ni coordination. Cela a conduit à légiférer sur des questions puis à les inverser, comme l'inclusion de la langue française en deuxième année, puis à l'annuler après un an. Cela signifie que les programmes se distinguent et changent par l'improvisation (manque d'études orientales et sans planification à court et à long terme), c'est-à-dire sans consultation de spécialistes du domaine. Une idée en mai pour changer de programme au mois de septembre applique l'idée à la hâte (la mise en place des réformes s'est faite dans la précipitation et elles n'ont pas été progressives car elles ont été menées simultanément sur le palier primaire).

Par ailleurs, les conséquences de cette défaillance se manifestent surtout à travers ces résultats : La violence en milieu scolaire jamais atteinte auparavant allant jusqu'aux agressions mortelles (on pense notamment aux ratages du bac 2014: triche massive, violences envers les surveillants, erreurs de correction et faible taux de réussite prouvent la désorganisation du secteur

(Benghebrit, <https://www.algerie-focus.com/2014/07/ouverture-des-assises-de-education-a-alger/>). À la sortie de diplômés ne savent ni lire ni écrire, à un marché des cours particuliers incontrôlable, nouvelle mode où près de 95% d'élèves dès le primaire sont concernés sachant que le taux d'échec est de 30% et que 32% de nos élèves quittent l'école avant l'âge de 16 ans (Kadi, 2015, p 17). En Algérie, selon le Conseil des Lycées d'Alger, ce sont 500 000 élèves qui quittent les bancs de l'école chaque année (Kadi, https://pnr.crasc.dz/pdfs/pnr_crasc_processus_scolaire.pdf). Pour illustrer cette réalité le rapport de la Commission de Réflexion installée par le (CLA), sur l'évaluation du système éducatif algérien, et a retenu huit points essentiels, nous citons seulement deux exemples : tout d'abord, le niveau atteint dans les différentes disciplines : En mathématiques : L'enquête menée auprès des enseignants de la matière dans le cycle secondaire fait ressortir que : 70% des élèves sont faibles, 20% sont moyens et 10% sont bons. 70% des élèves ne maîtrisent même pas les opérations élémentaires de calculs puisqu'ils recourent à la calculatrice pour chaque opération. En langues : L'enquête a révélé que : 40% des élèves sont faibles, 35% sont moyens et 25% sont bons. En lecture : L'enquête réalisée auprès des élèves de terminale sur le nombre de livres lus, montre que : - 80% des élèves n'ont lu aucun livre, - 10% ont lu moins de 05 livres, - 06% ont lu entre 05 et 10 livres et que 04% ont lu plus de 10 livres (Benzahia, https://www.douis2018.com/2018/12/blog-post_51.html). Concernant les autres matières : L'enquête effectuée auprès des enseignants des autres matières telles que les sciences, la physique, la philosophie et l'histoire, concluent que : 25% des élèves sont bons, 40% sont moyens et que 35% sont faibles. Ensuite, le taux de réussite et de transition : Le taux de redoublement est de 11% au primaire, de 29% dans le moyen et de 16% dans le secondaire ; le taux d'abandon est de 02% au primaire, 07% dans le moyen et de 05% dans le secondaire ; le taux d'achèvement de l'enseignement secondaire est de 95% et le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est de 05% pour chaque cohorte

(Benzahia, https://www.douis2018.com/2018/12/blog-post_51.html).

Toutes les lacunes énumérées brièvement posent le problème de l'absence d'une stratégie d'éducation. C'est pour ces raisons, ces insuffisances sollicitées une refonte en profondeur du système éducatif (2016 /2017).

IV. 2. Les objectifs de ces réformes

L'objectif des programmes de deuxième génération d'après la Ministère de l'Éducation Nationale ayant déployé les facultés cognitives consistent à atteindre l'esprit d'analyse et déduction de l'élèves contrairement aux programmes précédents axés sur la transmission de contenus nationaux qui devraient dépasser le développement intégral de l'apprenant en termes de connaissances, d'attitude, de valeurs et de compétences. Cela veut dire que grâce à ces insuffisances enregistrées dans les réformes précédentes, les programmes de deuxième génération sont venus pour (Chellabi, Boukris, 2016) :

-Combler les lacunes identifiées dans les approches de la première génération.

-Rendre les programmes scolaires conformes aux contrôles énoncés dans la loi sur la directive relative à l'éducation, la référence générale pour les programmes et le guide méthodologique pour le développement des programmes.

-Promouvoir une approche par compétences en tant que méthodologie pour le développement de programmes et l'organisation de l'apprentissage.

IV. 3. Les grands pôles de la réforme de deuxième génération

La réforme du système éducatif consiste à mettre en œuvre une série de mesures qui s'articulent autour de trois grands pôles, à savoir Nouria Benghebrit a adopté une refonte profonde au système éducatif et a choisi d'organiser cette réforme autour de 3 supports (Cherifi, Sans année) :

IV.3.1. Concernant l'amélioration de la qualification de l'encadrement

Il s'agit d'améliorer de façon significative les conditions de formation et de perfectionnement des enseignants en vue d'en faire une véritable pépinière de formation de la future élite du corps enseignant avec l'implication des instituts nationaux d'éducation (Cherifi, Sans année). Selon les propos de la ministre de l'éducation nationale Nouria Benghabrit « *l'enjeu central pour notre système d'éducation consiste, aujourd'hui, en une meilleure formation du corps d'encadrement pédagogique, et c'est précisément l'objectif majeur de la mise en œuvre de la Charte d'éthique du secteur de l'éducation depuis 2015* ».

IV. 3.2. Concernant la refonte de la pédagogie

Le deuxième pôle de la réforme consiste à mettre en place un processus de refonte de la pédagogie. L'amélioration du rendement scolaire passe par l'installation de nouveaux comportements pédagogiques appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation (Cherifi, Sans année).

IV. 3.3. Concernant la réorganisation générale du système éducatif

En vue de contribuer à assurer le succès de la réforme et accroître les performances du système éducatif, deux (02) institutions d'appui au système éducatif doivent être créées :

-La première est une institution de concertation : le Conseil National de l'Education et de la Formation qui permettra à tous les acteurs concernés de s'exprimer et de débattre sur les questions éducatives.

-La deuxième est une institution de régulation : l'Observatoire National de l'Education et de la Formation, institution d'expertise, d'évaluation et de prospective éducatives en vue d'accroître la capacité d'analyse et de mesure des performances du système éducatif, en comparaison avec les normes internationales (Cherifi, Sans année).

Par ailleurs, dans le projet de la nouvelle politique éducative, les réformes de la deuxième génération ont enregistré également des lacunes qui ont entravé l'atteinte de ses objectifs et qui sont des facteurs défavorables à la promotion d'un enseignement de qualité. Parmi ces facteurs, nous insistons sur :

-Les insuffisances qui concernent le contenu et la qualité des programmes tel que, ils n'ont pas pris en considération le niveau de tout les élèves (les élèves excellents acceptent et répondent facilement aux processus d'apprentissage, on trouve aussi les éléments moyens qui fournissent des efforts afin de suivre les programmes à l'aide de l'enseignant et de la famille et les apprenants faibles qui peinent pour comprendre correctement leur cours).

-Les limites au niveau du recrutement et la formation des enseignants tel qu'on trouve la majorité des enseignants recrutés ce sont des licenciés qui n'ont pas reçu une formation adéquate afin de faire face aux différents défis qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs fonctions. Par contre, les enseignants issus de (INES) ne trouvent pas des difficultés afin d'exercer leurs tâches parce qu'ils sont bien formés pendant leur cursus universitaire (formation académique).

- La méthode de l'apprentissage qui se base sur l'approche par compétences a été adoptée dans un contexte dans lequel ni les enseignants ni les inspecteurs ne sont suffisants préparé pour l'adopter.

-L'inefficacité du système de double vacation et son impact négatif sur la communauté éducative et le rendement scolaire...etc.

Ces défaillances se manifestent particulièrement à travers la dégradation du niveau des élèves en termes de l'enseignement en général et la maîtrise des langues et des mathématiques en particulier et un marché de cours particuliers incontrôlable ...etc.

D'après cette rapide présentation des différentes réformes éducatives, l'école algérienne souffre d'une multitude de problèmes qui freinent son évolution et qui ont largement contribué à la régression du système éducatif national. Cela n'explique pas la défaillance de l'école algérienne,

sensée former le futur citoyen, mais son rôle s'est diminué par rapport au niveau des objectifs assignés. Cela veut dire que le système éducatif en tant qu'un processus accumulé doit opter pour des meilleures stratégies car il ne présente pas une continuité, une cohérence, une concertation et un réalisme entre ses réformes entre ses réformes ce qui explique l'absence d'une stratégie avec des objectifs à court et moyen terme.

L'observation de processus de réformes de 2002/2017 nous fait constater qu'au début les réformes ont été faites d'une manière hâtive et sans étude scientifique objective préalable sur le terrain. Par ailleurs, la nature des contenus des programmes scolaires de la première génération au sein des établissements scolaires est caractérisé par la mobilité et l'instabilité car elle dépend de plusieurs aspects (philosophiques et sociaux) pour cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale a eu recours à une succession de réformes (2016/2017) sur le système éducatif algérien à cet égard et en suivant un processus très lent.

Conclusion

Notre système éducatif a connu un développement depuis l'indépendance et a obtenu des résultats. En toute objectivité, nous prenons en considération le facteur temporel et sa fréquence. Mais, ce développement de l'école algérienne ne s'est pas déroulé en harmonie à tous les niveaux, de sorte que, nous nous retrouvons aujourd'hui sur une incohérence entre les différents niveaux d'enseignement. Nous assistons à une désintégration au sein des différents sous-systèmes et entre leurs parties, ce qui conduit au développement de chaque phase indépendamment de l'autre.

Parmi les obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs tracés par les textes des différentes réformes du système d'enseignement tels que le décalage entre le discours politique des réformes et la pratique, la nature du contenu des

programmes, les emplois du temps, les volumes horaires, la formation, la sélection des enseignants, la méthode d'enseignement (les moyens pédagogiques et le facteur démographique) etc.

À partir des résultats obtenus, nous pourrons faire quelques recommandations :

-Il s'agit d'associer et d'impliquer tous les partenaires sociaux dans l'élaboration du manuel scolaire avant d'entamer quoi que ce soit, qui risqueraient de nuire à leurs carrières.

-Il faudrait revaloriser la formation adéquate des enseignants : Il s'agit d'ouvrir des instituts pour former des enseignants avant de rejoindre le travail et améliorer leurs niveaux. Il s'agit aussi d'éviter l'emploi direct des enseignants, surtout s'il est temporaire et peut affecter nos enfants dans l'éducation et l'apprentissage.

-Fournir des moyens et inclure les technologies de l'information et de la communication dans le matériel pédagogique et moderniser la gestion pédagogique administrative.

- Fournir des programmes et des documents d'accompagnement pour chaque livre.

- Accorder le principe de l'égalité des chances et des conditions de scolarisation pour tous.

- Relier la chaîne éducative dans ses trois phases en impliquant le premier cycle primaire, le deuxième cycle intermédiaire et le troisième cycle secondaire avec un mini- comité qui est en sécurité jusqu'à ce que le professeur du primaire se familiarise avec ce qui est présenté dans la moyenne ainsi que ce dernier connaîtra le secondaire jusqu'à l'origine des apprenants car nous nous disons qu'il est capable de résoudre un problème ou n'est pas en mesure de le remplacer...etc.

La liste bibliographique

- 1) Benbouzide, Boubeker. (2009), *La réforme de l'éducation en Algérie : Enjeux et réalisations*, Casbah, Alger.
- 2) Benharakat, Imane, Le système éducatif algérien, Université Mentouri Costantine,http://www.algeriawatch.org/fr/article/eco/soc/deperdition_scolaire.htm
- 3) Benghebrit, Nouria, *Quand l'Algérie tente de sauver son éducation nationale*, <https://www.algerie-focus.com/2014/07/ouverture-des-assises-de-leducation-a-alger/>
- 4) Benyahia, Rachida. (2003-2004), « Demande sociale de l'éducation et politique éducative en Algérie », Mémoire de Magister en sociologie du développement, Université Mentouri, Constantine, Alger.
- 5) Benzahia, Rédaction de programmes d'études pour la deuxième génération : Les justifications du renouvellement, https://www.douis2018.com/2018/12/blog-post_51.html
- 6) Bouari, Halima. (2013-2014), « L'école fondamentale en Algérie et la problématique de la compétence dans les manuels scolaires (1981-2003) », Thèse de Doctorat en Sciences, Faculté des Lettres et des Langues, Université Kasdi Merbah Ouargla, Alger.
- 7) Boubekeur, Farid. (2001), *Une journée d'étude sur « l'échec scolaire dans le système éducatif algérien »*, Université Mentouri Costantine& le Centre De Recherche En Anthropologie Sociale Et Culturelle, Oran.
- 8) Conseil Supérieur de l'Education : *Principes généraux de la nouvelle politique éducative et de la réforme de l'enseignement fondamental*, 1998.
- 9) Curti, Jean-Louis. (1976), *Un miroir le long du chemin*, Paris.
- 10) Deternant, G. (2005), « L'enseignement en Algérie », *Algérieniste*, bulletin d'idées et d'information, N° 111.
- 11) Djebbar, Ahmed. (2008), *Le système éducatif algérien : miroir d'une société en crise et en mutation*, <http://www.codesria.org/IMG/pdf/chap8-djebbar.pdf>
- 12) Filloux, Jean-Claude. (1986), *L'état des Sciences Sociales en France*, La Découverte, Paris.
- 13) Guidoume, Mohamed. (2009/2010), « *Représentation et pratiques enseignants dans une approche par compétences du FLE au secondaire algérien: Cas des PES de la wilaya de Tiaret* », Thèse de doctorat de didactique, Faculté des Lettres et des Arts, Ecole Doctorale de français, université Oran, Alger.
- 14) Hanachi, Daouia. (Sans année), « *Les activités orales au cycle moyen, Cas de classes de : 2 et 3 A. M.* », Mémoire de magister, Faculté des Lettres et des Langues, Université de Constantine 1, Alger.
- 15) Hassani, Zohra.(2013), « *La réforme du système éducatif en Algérie : quels changements dans les pratiques des enseignants ?* », *Insaniyat : Revue algérienne d'Anthropologie et de Sciences Sociales CRASC- ORAN*, N° 60-61.
- 16) Kadi, Karim. (2015), *Processus d'apprentissage et difficultés : Problématique de la lecture/ écriture en contexte scolaire Algérien*, DGRSDT/ CRASC, Alger.
- 17) Kadi, Karim, *Processus d'apprentissage et difficultés : problématique de la lecture /écriture en contexte scolaire algérien*, In : https://pnr.crasc.dz/pdfs/pnr_crasc_processus_scolaire.pdf
- 18) Kouadria, Ali, *Manuels scolaire et représentation de l'algérien*, Le 4 éme Colloque International sur la Révolution Algérienne: Evolution Historique de l'Image de l'Algérien dans le Discours Colonial, <http://www.univ skikda.dz>
- 19) Ministère de l'Éducation Nationale, *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale*, Loi d'Orientation sur l'Education Nationale, N° 08-04 du janvier 2008, <http://www.education.gov.dz/wp-content/uploads/2015/02/loi0804Fr.pdf>
- 20) Remaon, Hassani. (1995), « *Ecole, histoire et enjeux institutionnels dans l'Algérie indépendante* », Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.
- 21) تركي، رابح. (1990). *أصول التربية والتعليم*، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر
- 22) غيات، بوفلحة. (2006). *التربية والتعليم بالجزائر*، دار الغرب للنشر والتوزيع،الجزائر .
- 23) شلابي، فضيل. بوكروس، عبد الحميد. (2016). *أسس ومبادئ الجيل الثاني من التصنيف إلى التنفيذ، الملتقى الإعلامي لمناهج الجيل الثاني مدرسة مولود فرعون أقبو*.